

“A DOM SANTE”

Société A Responsabilité Limitée

Au capital de 141 600,00 Euros

Siège Social : Rue des Pierreux ZA des Coïdes

51370 SAINT-BRICE COURCELLES

492 868 518 RCS REIMS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
POUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ
EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**

Présenté par la SARL COMPTAVEC

Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie régionale des Commissaires Aux Comptes de l'EST

“A DOM SANTE”
Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 141 600,00 Euros
Siège Social : Rue des Pierreux ZA des Coïdes
51370 SAINT-BRICE COURCELLES
492 868 518 RCS REIMS

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
DE LA SARL A DOM SANTE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Madame, Messieurs,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désignés en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du **03 Janvier 2025**, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de la société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2023, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, font apparaître des capitaux propres d'un montant de 484 069 €.
- L'assemblée générale du 06 Février 2024 a décidé d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 d'un montant de 101 607,97 € comme suit :
 - o 52 047,97 € sur le compte "autres réserves",
 - o le solde, soit 49 560,00 € à titre de distribution aux associés.
- Aucune autre distribution de dividendes, en dehors de celle mentionnée ci-dessus, n'a eu lieu depuis la date de clôture.
- L'assemblée générale du 06 Février 2024 a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023.

- Une Grand-Livre a été établie au 30 Novembre 2024. Cette situation fait apparaître un résultat déficitaire sur 11 mois, d'un montant de 10 350 €. Ce Grand livre qui n'est pas une situation n'a fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité.
- Le chiffre d'affaires réalisé du 01/01/2024 au 30/11/2024 est de 1 161 886 € sur 11 mois contre un montant de 1 389 574 € sur 12 mois au cours de l'exercice précédent.
- L'état des immobilisations au 31 Décembre 2023 met en évidence une valeur d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles de 641 558 € et un cumul d'amortissement de 529 732 € soit une valeur nette de 111 826 €
- Les stocks au 31/12/2023 sont valorisés à 193 184 €. Nous n'avons pu assister à l'inventaire. Nous avons demandé au dirigeant de nous confirmer l'exhaustivité des informations transmises afférentes à cette opération de transformation, ainsi que l'absence d'événements significatifs susceptibles de remettre en cause les capitaux propres depuis le dernier exercice clos.
- Les valeurs mobilières au 31/12/2023 et conforme à l'actif de la société pour un montant de 76 956 €
- Le rapprochement bancaire de la banque crédit agricole au 31/12/2023 et conforme à l'actif de la société pour un montant de 113 972 €

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres au 31 Décembre 2023 est au moins égal au montant du capital social.

Il n'a été stipulé aucun avantage particulier.

Reims, le 10 Janvier 2025



SARL COMPTAVEC
M.JEULIN Paul-Emmanuel
Commissaire à la transformation
Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires Aux Comptes de l'EST